MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES



LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2025 DÉPOSÉ À LA RÉUNION DU CONSEIL DU 1er SEPTEMBRE 2026

Le maire, Richard Veilleux
fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2025
de la municipalité de Saint-Hugues

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Membres du conseil municipal,

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire doit faire un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe lors d'une séance ordinaire du conseil tenue en juin.

En conséquence, c'est avec un grand plaisir que je vous présente les faits saillants du rapport financier de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport du vérificateur sur ces états.

1. RAPPORT FINANCIER 2025 CONSOLIDÉ

Le rapport financier de la municipalité de Saint-Hugues au 31 décembre 2025 (consolidé), démontre des revenus de 4 604 225 $ et des dépenses de 4 167 140 $.

L'actif à long terme, au 31 décembre 2025 consolidé, s'élève à 12 055 544 $ (immobilisations de la municipalité, les routes, infrastructure des eaux usées, etc).

	Réalisation 2024 Administration municipale	**Budget 2025 Administration municipale**	**Réalisation 2025 Administration municipale**	**Réalisation 2025 Total consolidé**
Revenus				
Revenu de fonctionnement	**3 457 197 $**	**3 654 747 $**	**3 800 771 $**	**3 947 097 $**
Revenu d'investissement	92 218 $	0 $	657 128 $	657 128 $
Totaux revenus	**3 549 415 $**	**3 654 747 $**	**4 457 899 $**	**4 604 225 $**
Total des charges	**3 772 524$**	**3 232 876 $**	**4 071 772 $**	**4 167 140 $**
Excédent de l'exercice (revenus - charges)	(223 109 $)	421 871 $	386 127 $	437 085 $
Moins: revenu d'investissement	(92 218 $)		(657 128 $)	(657 128 $)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	(315 327 $)	421 871 $	(271 001 $)	(220 043 $)
Amortissement	716 038 $		708 617 $	761 303 $
Produit de cession				
(Gain) perte sur cession				
Financement à long terme des activités de fonctionnement				
Remboursement de la dette à long terme	(312 656 $)	(300 100 $)	(225 649 $)	(225 649 $)
Activités d'investissement	(352 602$)	(121 771 $)	(68 377 $)	(124 245 $)
Excédent (déficit) accumulé	51 154 $		34 105 $	37 244 $
Réserves financières et fonds réservés				
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir				
Excédent de fonctionnement non affecté				
Autres éléments de conciliation			101 927 $	127 298 $
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	(213 393 $)		279 622 $	355 908 $

Acquisitions d'immobilisations	2024	2025
Administration générale	14 146 $	6 581 $
Sécurité publique		
Transport	237 440 $	941 215 $
Hygiène du milieu	239 400 $	118 675 $
Loisirs et culture	64 176 $	12 389 $

Fonds réservés	2024	2025
- Fonds de roulement	143 339 $	150 000 $

2. AVIS DU VÉRIFICATEUR

De l'avis du vérificateur **HÉBERT MARSOLAIS INC.**, société de comptables professionnels agréés, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité et sa situation financière au 31 décembre 2025, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Pour l'année 2025, la municipalité avait comme taux de taxation 0.55$ / 100$

3. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2025

Tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, on doit inclure au rapport financier de la municipalité une mention sur la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

		Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Richard Veilleux	Maire	20 742 $	10 131 $	7 104 $	3 552 $
Simon Valcourt	Conseiller	5 972 $	2 986 $	1 176 $	588 $
Alexandre St-Martin	Conseiller	1 085 $	542 $		
René Martin	Conseiller	4 994 $	2 497 $		
Audrey Lussier	Conseillère	6 079 $	3 040 $	522 $	261 $
Karine Dalpé	Conseillère	4 137 $	2 069 $		
Marjolaine Berthiaume	Conseillère	5 758 $	2 879 $		
Richard Turcotte	Conseiller	6 186 $	3 093 $	131$	65 $
François Landry	Conseiller	1 085 $	542 $		

Signé à Saint-Hugues ce 1er septembre 2026

Le maire Richard Veilleux